

## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 13 novembre 2018 à 19h30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Nature et effets de la demande :**

Autoriser la demande # 2018-10-0041 pour délivrer un permis d'agrandissement afin d'autoriser une nouvelle section de l'entrepôt existant dont :

- La hauteur sera de 9 mètres alors que la résidence principale est de 6.78 mètres et qu'en vertu du règlement de zonage, la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est de 6 mètres, sans jamais excéder à la hauteur du bâtiment principal;
- La superficie de l'agrandissement sera de 445,9 mètres alors que la superficie de la partie existante est de 330,08 mètres carrés. La superficie totale du bâtiment accessoire sera donc de 776,01 mètres carrés, alors que la superficie de la résidence principale est de 167,72 mètres carrés et qu'en vertu du règlement de zonage, la superficie de plancher totale des bâtiments accessoires ne peut pas excéder la superficie de plancher du bâtiment principal, ni représenter plus de 25 % de la superficie totale du lot.

Cette demande est localisée 2050, rue Principale, Saint-Michel (Lot 3 992 960 Cadastre du Québec), dans la zone A-4.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

Signé: (s) Caroline Provost  
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)